

3 – DISPOSITIONS RELATIVES A LA SECURITE

Art.4 – CBRE PM décline toute responsabilité en cas de vol ou de détérioration d'effets personnels à l'intérieur de l'Immeuble, de l'Espace Forme, et en particulier en cas de vol dans les casiers.

Art.5 – L'utilisateur s'engage à adopter une attitude de respect à l'égard du matériel en salle et des autres utilisateurs.

Tout fait contrevenant aux lois pénales et celles protégeant les droits des tiers (en ce compris notamment, le vol, les violences physiques ou verbales, les atteintes aux bonnes mœurs, aux règles d'hygiène ou de sécurité, la dégradation intentionnelle des appareils et installations de l'Espace Forme, l'introduction de tiers dans l'Espace Forme, la consommation ou la mise en circulation de produits dopants) pourra donner lieu à une décision de suspension d'accès à l'espace Forme.

Art.6 – Les utilisateurs ont pleinement connaissance de leur état de santé avant toute activité sportive dans l'Espace Forme et sont présumés avoir vérifié la compatibilité de leur état de santé avec la pratique des activités sportives dans la Salle de Sport auprès de leur médecin traitant.

Les utilisateurs sont présumés connaître le bon fonctionnement des installations de l'Espace Forme.

Art.7 – CBRE PM ne pourront être tenues responsables d'un quelconque problème lié à la santé d'un adhérent ou à l'utilisation d'un appareil.

Art.8 – En cas d'accident, une trousse de secours destinée à apporter les premiers soins et un défibrillateur cardiaque sont accessibles dans l'Espace Forme et l'adhérent devra prévenir immédiatement le PC sécurité via le bouton d'urgence.

Art.9 – Tout propos incorrect, comportement ou tenue indésirable sera notifié au contrevenant par MMSport ou CBRE PM. Aussi, toute violation du présent règlement intérieur, ainsi que des lois, règlements et autres normes applicables à l'Espace Forme, peut entraîner une décision d'interdiction d'accès à l'espace Forme temporaire ou définitive.

Art.10 – Par l'adhésion au service, chaque utilisateur accepte le présent règlement intérieur et les procédures de sécurité, et s'engage à les accepter et s'y conformer sans réserve. Il est réputé en avoir parfaite connaissance.

Le présent règlement intérieur est affiché à l'entrée de l'Espace Forme.

Le présent règlement pourra être modifié à tout moment, en tout ou partie, pour des motifs légitimes, notamment et sans limitation pour des motifs de sécurité, d'amélioration de la qualité de

l'Espace Forme ou pour tenir compte d'une évolution législative, réglementaire ou jurisprudentielle.
Le règlement modifié est applicable dès son affichage à l'entrée de l'Espace Forme.

Revision #1

Created 2024-07-05 13:04:25 UTC

Updated 2024-07-05 13:04:47 UTC